



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le
règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 6 août 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 311-2018 modifiant le règlement de zonage 250-2011 au sujet des revêtements extérieurs de certaines constructions accessoires».
- L'objectif du présent règlement est de spécifier les revêtements extérieurs autorisés pour certaines constructions accessoires telles que les portiques, perrons, balcons, galeries, vérandas et solariums.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le **6 septembre 2018 à 19h30, au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc**. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 205, rue Principale à Sainte-Jeanne-d'Arc, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 8^e jour d'août 2018.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 8e jour du mois d'août 2018, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8e jour d'août 2018.

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière